

NOTE DE SERVICE N° 11/70 CDT.  
-----

O B J E T : Protection du Secret des Experimentations Nucléaires.

R E F E R E N C E : Instruction sur la Protection du Secret.

-----  
- - - - -

- 1.- Afin d'éviter de commettre des indiscretions, il est rappelé ci-dessous la conduite à tenir par le personnel dans ses paroles ou dans sa correspondance.
- 2.- Sans enfreindre les règles de protection du Secret :
  - 2.1.- vous pouvez faire état par oral ou par écrit :
    - de votre vie de tous les jours
    - des installations non techniques (foyers, sports, distractions, logements, etc ...)
    - des moyens navals, aériens ou terrestres présents sur le Site
    - des dispositifs de sécurité météo ou radiologique
    - de l'appareillage des bâtiments
    - de la durée de la Campagne
  - 2.2.- vous pouvez prendre des photos ou filmer les zones KATHIE et MARTINE sous réserve de ne pas y faire figurer :
    - les panneaux S.M.S.R.
    - les barges C.E.A.
    - les antennes du P.C.T.
    - le ballon lorsqu'il sera gonflé
    - les blockhaus P.C.T. et P.E.A.
- 3.- Informations dont la diffusion est Restreinte.

Vous ne devez faire état qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître, sous peine de sanctions disciplinaires :

  - avant le tir, mode de tir utilisé
  - manoeuvre des forces liées aux tirs
  - dispositions prises en vue des tirs
  - résultats des mesures de contamination

.../...

4.- Informations Confidentielles concernant la Défense :

Ces informations ne doivent être divulguées sous peine de sanctions pénales

- organisation générale de la Campagne de Tir
- organisation des réseaux Transmissions
- contamination accidentelle de personnel.
- implantation des installations sensibles du C.E.F.

5.- Informations relevant du SECRET DEFENSE :

Vous ne devez jamais faire état de ces informations sous peine de sanctions pénales graves

Tout ce qui concerne :

- l'engin essayé (forme, dimensions, délais de préparation, mise en oeuvre, mode d'acheminement et de stockage).
- les mesures effectuées et leurs résultats, le mode et la puissance du Tir.
- les équipements des points sensibles
- le matériel exposé pour expérimentation
- les dégâts causés par l'explosion.

6.- A vos correspondants étrangers quelque soit la nationalité.

Les Services de Renseignements étrangers sont à l'affût de toutes informations ; évitez de vous compromettre par écrit ou par oral, ne donnez aucun renseignement sur les activités et la vie du Site.

Souvenez-vous du film "SECRETS MAL GARDES"

DESTINATAIRES :

"OURAGAN"  
"ORAGE"  
SECTALPAC  
27 S  
Diffusion Générale n° 1

P.S.M.  
C O P I E S :

GAN HAO  
C. A. L. DE GRASSE  
A. E. JAUREGUIBERRY  
ALGOEN  
Archives  
Chrono (2)

Le Capitaine de Vaisseau KIRCHER  
Commandant les Sites d'Expérimentations Nucléaires

